Nations Unies S/PV.4668



Conseil de sécurité

Cinquante-septième année

Provisoire

4668e séance

Lundi 16 décembre 2002, à 15 heures
New York

Président :	M. Valdivieso	(Colombie)
Membres :	Bulgarie	M. Raytchev
	Cameroun	M. Tidjani
	Chine	M. Wang Yingfan
	États-Unis d'Amérique	M. Cunningham
	Fédération de Russie	M. Lavrov
	France	M. de la Sablière
	Guinée	M. Boubacar Diallo
	Irlande	M. Ryan
	Maurice	M. Jingree
	Mexique	M. Pujalte
	Norvège	M. Strømmen
	République arabe syrienne	M. Wehbe
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	Sir Jeremy Greenstock
	Singapour	Mme Mahbubani

Ordre du jour

La situation au Moyen-Orient, y compris la question palestinienne

02-74079 (F)

La séance est ouverte à 15 h 15.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

La situation au Moyen-Orient, y compris la question palestinienne

Le Président (*parle en espagnol)* : Conformément à l'accord auquel est parvenu le Conseil lors de ses consultations préalables, et en l'absence d'objection, je considérerai que le Conseil de sécurité décide d'inviter, en vertu de l'article 39 de son règlement intérieur provisoire, M. Terje Roed-Larsen, Coordonnateur spécial des Nations Unies pour le processus de paix au Moyen-Orient et Représentant personnel du Secrétaire général.

Il en est ainsi décidé.

J'invite M. Roed-Larsen à prendre place à la table du Conseil.

Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour. Le Conseil se réunit conformément à l'accord auquel il est parvenu lors de ses consultations préalables.

À la présente séance, le Conseil de sécurité entendra un exposé de M. Terje Roed-Larsen, Coordonnateur spécial des Nations Unies pour le processus de paix au Moyen-Orient et Représentant personnel du Secrétaire général.

M. Roed-Larsen (*parle en anglais*) : Depuis le dernier exposé fait au Conseil de sécurité par le Secrétariat, le 12 novembre, le climat politique et en matière de sécurité a connu une évolution qui, à court terme, pourrait compliquer davantage une situation déjà fragile sur le terrain. Mais il y a eu des faits encourageants au plan diplomatique.

D'abord, trois employés des Nations Unies ont hélas perdu la vie au cours des dernières semaines du fait d'actions des Forces de défense israéliennes : Iain Hook, le 23 novembre à Djénine, et Osama Tahrawi et Ahlam Kandil, le 6 décembre à Gaza. Tous les trois travaillaient à l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA). Une enquête préliminaire menée par l'ONU sur la mort de M. Hook indique qu'il a été tué alors qu'il n'y avait aucune menace pour les Forces de défense israéliennes à proximité du complexe de l'UNRWA à Djénine. Elle a également montré qu'il n'y avait eu à aucun moment de tir contre ces forces, en provenance du complexe de l'UNRWA. Il est clair qu'il est dans l'intérêt de tous que les faits entourant cet événement soient réglés, au moins pour que de tels incidents ne se reproduisent pas.

Le meurtre de Iain Hook ainsi que la récente destruction à Gaza par les Forces de défense israéliennes d'un magasin de stockage du Programme alimentaire mondial, contenant des produits alimentaires pour des dizaines de milliers de personnes, reflètent une troublante indifférence à l'égard du caractère sacré des installations des Nations Unies. Le meurtre de membres du personnel des Nations Unies fait ressortir une question plus vaste : à savoir, la nécessité pour les instances dirigeantes des FDI de veiller à ce que leurs soldats agissent de façon à ne pas mettre en danger les civils. À maintes reprises, le Secrétaire général a exhorté Israël à s'abstenir de recourir à toute utilisation aveugle ou disproportionnée de force meurtrière dans les zones civiles. Le Gouvernement israélien doit se conformer à ses obligations de puissance occupante de protéger la population civile. Une fois de plus, l'Organisation des Nations Unies lui demande instamment de faire en sorte que les FDI se comportent avec plus de retenue et de discipline et conformément au droit international humanitaire.

Les attaques terroristes perpétrées contre des civils israéliens se sont malheureusement poursuivies depuis la dernière réunion d'information au Conseil de sécurité. Deux de ces attaques, menées à l'extérieur d'Israël, ont ajouté un nouvel élément inquiétant au cycle tragique de la violence. Le jour des élections primaires du parti Likoud a été obscurci par la mort de neuf Israéliens lors de deux incidents terroristes distincts. Dans le premier, un hôtel appartenant à des Israéliens à Mombasa (Kenya) a été la cible d'un attentat à la bombe qui a tué trois Israéliens. Un peu plus tard ce jour-là, un attentat contre un bureau de vote du Likoud dans la ville de Beit Shean, au nord d'Israël, a causé la mort de six Israéliens, et a fait plus de 20 blessés – dont 12 graves. Un plus grand nombre de victimes a pu être évité de justesse, au Kenya, lorsque des missiles qui avaient été tirés contre un avion charter de tourisme israélien transportant 271 passagers plus un équipage ont manqué leur cible.

Le nombre des victimes dans ce conflit a atteint de nouveaux records depuis le dernier exposé au

Conseil. Au moins 88 Palestiniens et 37 Israéliens ont trouvé la mort au cours des cinq dernières semaines. Nous avons demandé à Israël de faire preuve de retenue et de respecter le droit international humanitaire au cours de ses opérations en Cisjordanie et dans la bande de Gaza. Nous avons demandé à maintes reprises – dans les termes les plus énergiques – que l'Autorité palestinienne prenne toutes les mesures en son pouvoir pour appréhender et traduire en justice ceux qui mènent ces attaques terroristes ainsi que leurs commanditaires. Nous avons demandé à l'Autorité palestinienne de faire tout ce qui était en son pouvoir pour éviter que de nouveaux actes de terrorisme soient perpétrés. J'ai encore attiré l'attention du Président Arafat sur ce point, lorsque je l'ai rencontré vendredi à son quartier général de Ramallah, et j'ai fait valoir qu'il était indispensable de prendre des mesures immédiates et énergiques. Nous avons également demandé à plusieurs reprises à tous les groupes palestiniens de mettre fin à ces actes odieux.

La crise humanitaire continue de s'aggraver. Les villes de Cisjordanie et de la bande de Gaza connaissent des couvre-feux complets fréquents et des bouclages internes et externes des territoires palestiniens occupés qui ont pratiquement paralysé l'économie palestinienne. Nous reconnaissons à Israël le droit de prendre des mesures raisonnables pour défendre sa population, et il ne faudrait pas sous-estimer les problèmes de sécurité auxquels Israël est confronté. Néanmoins, les mesures de sécurité prises par les FDI sont en train de créer une catastrophe humanitaire dans les zones palestiniennes. Il faut également être très clairs sur le fait qu'une sécurité durable en Israël ne pourra être obtenue que grâce à un règlement juste, durable et global au Moyen-Orient.

Cela étant, la crise humanitaire ne peut pas et ne doit pas être réglée uniquement grâce à l'appui des donateurs. Au cours des deux dernières années, les Palestiniens ont reçu plus de 1 milliard de dollars par an en aide provenant des donateurs. La Banque mondiale estime que même si on passait à 2 milliards de dollars par an, cela n'aurait qu'un effet minime sur le taux de pauvreté qui est en hausse. Le Bureau du Coordonnateur spécial des Nations Unies dans les territoires occupés estime que quelque 60 % de la population palestinienne en Cisjordanie et dans la bande de Gaza vit en-dessous du seuil de pauvreté. Seule une solution politique pourrait jeter les bases nécessaires à une relance de l'économie palestinienne et une amélioration des conditions de vie.

Le 12 novembre, l'Organisation des Nations Unies convoquait une réunion interinstitutions afin d'analyser le plan d'action humanitaire élaboré par une mission d'évaluation menée par le Bureau de la coordination des affaires humaines (OCHA). Le Quatuor, la Banque mondiale, le Fonds monétaire international (FMI), d'autres donateurs, ainsi que l'Autorité Palestinienne ont aussi participé à cette réunion. Conformément à la décision prise à la réunion du Quatuor tenue ici à New York, le 17 septembre, les représentants du Quatuor présenteront aux parties prenantes, à la réunion qui se tiendra à Washington au courant de cette semaine, des recommandations portant sur la réorganisation des structures de coordination internationales existantes pour les rendre plus efficaces et mieux à même de relever le défi humanitaire en constante évolution.

Le Gouvernement israélien a fait récemment un grand pas en avant, atténuant la crise par le transfert à l'Autorité palestinienne d'environ 28 millions de dollars des États-Unis qu'il détenait en recettes fiscales, et a entrepris de mettre sur pied un système régulier de transferts de revenus. Ce système de transferts réguliers devrait commencer dès à présent. Les quelque 580 millions de dollars des États-Unis qui sont dus en arriérés devraient également être transférés. Des transferts réguliers contribueraient pour beaucoup à atténuer la crise humanitaire et à faciliter la réforme de l'Autorité palestinienne. Sans ces transferts et sans une levée des restrictions à la liberté de circulation interne, même une augmentation considérable de l'aide provenant des donateurs ne serait qu'une goutte d'eau dans la mer face aux besoins qui se font de plus en plus sentir.

Selon le FMI, si le Gouvernement israélien respecte ses engagements en matière de transferts, l'Autorité palestinienne aurait suffisamment de fonds –qui devraient être de l'ordre de 95 millions de dollars des États-Unis par mois – pour faire face à ses besoins budgétaires pour l'année prochaine et disposerait même d'un surplus avec lequel elle pourrait commencer à rembourser les quelque 500 millions de dollars des États-Unis de dettes qu'elle a accumulées. Pour la plus grande partie de l'année dernière, l'Autorité palestinienne n'a été en mesure de payer les salaires de ses quelque 100 000 employés que grâce aux contributions généreuses provenant de l'appui

budgétaire fourni par les pays donateurs. Cette assistance a empêché le taux de pauvreté de s'aggraver encore. Les montants transférés par Israël à l'Autorité palestinienne au titre de la TVA permettraient à la communauté internationale de mieux concentrer son assistance sur le développement et l'édification de la nation.

Cependant, nous n'avons constaté que peu d'améliorations en ce qui concerne les engagements pris par le Gouvernement israélien en ce qui concerne la situation humanitaire. Ceux-ci comprennent des délais d'attente plus courts pour les ambulances, une aide aux Palestiniens qui ont besoin de soins médicaux d'urgence aux postes de contrôle, un accès facilité aux camions-citernes d'eau et également la liberté de circulation pour les organisations internationales.

L'Organisation des Nations Unies est perturbée par les comptes rendus selon lesquels les militaires israéliens confisquent et démolissent des maisons à Hébron pour construire une nouvelle route destinée à être utilisée par les colons juifs. L'implantation et l'expansion des colonies de peuplement dans les territoires occupés est clairement interdite par le droit international humanitaire. Au cours de la période allant de la signature des accords d'Oslo à l'année 2001, la population des colons en Cisjordanie – à l'exclusion de Jérusalem-Est – et dans la bande de Gaza a augmenté de 95 %, passant de 109 784 à 213 672. Chaque nouvelle colonie de peuplement éloigne d'autant les chances de paix et risque de porter préjudice à un accord territorial permanent. La construction d'une nouvelle barrière de sécurité à l'est de la Ligne verte est également préoccupante car elle menace de couper des milliers de Palestiniens de leurs terres arables et autres sources de subsistance.

Les 14 et 15 novembre, le Groupe de travail du Quatuor sur la réforme palestinienne a tenu une réunion au niveau des capitales, en Jordanie, sous l'égide de l'Union européenne. Ce groupe de travail a examiné les progrès réalisés dans la mise en oeuvre des réformes en matière de responsabilité financière, d'économie de marché, de fonction publique, d'appareil judiciaire/de primauté du droit, de collectivités locales et d'élections municipales, ainsi que l'engagement de la société civile dans le processus de réforme. Le Groupe de travail a également entendu des rapports portant sur la crise humanitaire et la crise financière palestiniennes qui ne cessent de s'aggraver, et a constaté que ces deux crises entravent les efforts de développement institutionnel. Le 9 décembre, le Groupe de travail au niveau local s'est réuni à Jérusalem afin d'évaluer les progrès réalisés sur tous ces fronts, se concentrant sur la fonction publique, l'appareil judiciaire/la primauté du droit et les réformes électorales.

Le Groupe de travail estime que l'Autorité palestinienne a fait des progrès considérables, mais irréguliers, en ce qui concerne l'ordre du jour des réformes. Les réformes financières ont été très importantes, alors que les progrès dans le secteur judiciaire ont été extrêmement lents. La réforme sur le plan de la sécurité, qui n'est pas du ressort du Groupe de travail, piétine également. Le Président Arafat a nommé une commission électorale considérée universellement comme indépendante, et le comité juridique du Conseil législatif palestinien a entamé ses travaux de révision du droit électoral palestinien. Une mise en œuvre rapide de la feuille de route contribuerait largement à faciliter ces réformes, y compris à instaurer un climat où des élections libres, justes et ouvertes pourraient bientôt avoir lieu.

Le Groupe d'étude a demandé à l'Autorité palestinienne de poursuivre ses efforts de réforme. Il a également demandé au Gouvernement israélien de s'interdire toute mesure de nature à faire obstacle à la réforme, y compris la rétention des recettes fiscales dues à l'Autorité palestinienne ainsi que les restrictions imposées à la circulation des représentants palestiniens engagés dans le processus de réforme.

Depuis le dernier exposé, la prochaine bataille électorale en Israël a commencé à prendre forme. Chacun des deux partis politiques, le Parti travailliste et le Likoud, ont choisi leurs dirigeants et leurs candidats au poste de Premier Ministre. Le 23 novembre, le Parti travailliste a élu le maire de Haïfa, Amran Mitzna, comme chef de file pour les élections générales du 28 janvier 2003. En tête des sondages, M. Mitzna a toujours souligné qu'une fois élu, il reprendrait les négociations avec M. Arafat, évacuerait les colonies de peuplement dans la bande de Gaza et chercherait à conclure une entente avec les Palestiniens dans l'année. Si cela n'était pas possible, il travaillerait à une séparation unilatérale.

Le 28 novembre, le Premier Ministre Ariel Sharon a une fois de plus été élu à la direction du Likoud. Le 4 décembre, le Premier Ministre Sharon a prononcé un discours politique important sur les

relations entre Israël et la Palestine. Dans ce discours, il a dit qu'il approuvait la déclaration du 24 juin du Président Bush dans lequel il exprimait sa vision, qui est favorable à la création d'un État palestinien. Le Premier Ministre Sharon a décrit cette déclaration comme « raisonnable, pragmatique et pratique, offrant une possibilité réelle de parvenir à un accord ». Il a également déclaré que les concessions politiques déjà faites par Israël depuis Oslo étaient irréversibles.

Le consensus autour de la solution des deux États gagne du terrain. Il est appuyé par les sondages d'opinion qui montrent que la grande majorité des communautés israélienne et palestinienne appuie cette notion, et les dirigeants des deux grands partis israéliens l'ont d'ailleurs également appuyée. Comme les membres du Conseil le savent, cette vision bénéficie de l'appui quasi unanime de la communauté internationale, y compris du Moyen-Orient. Le Quatuor a tracé la voie et défendu cette issue.

Ce paradoxe – la différence toujours croissante entre la situation qui se détériore sur le terrain et le consensus grandissant à propos de la direction à suivre – doit être tranché. La feuille de route du Quatuor, qui a évolué depuis mon dernier exposé au Conseil grâce au dur labeur des envoyés du Quatuor, est notre meilleur outil pour y parvenir. Il est par conséquent impératif que la prochaine réunion du Quatuor, qui aura lieu à Washington cette semaine, mette la dernière touche au plan permettant d'aller de l'avant et énonce parallèlement et réciproquement les mesures politiques, sécuritaires et économiques qui seront contrôlées par le Quatuor. C'est le seul moyen de relancer le processus qui permettra de mettre un terme à la peur et aux souffrances inutiles et insondables des deux peuples. Nous savons quelle direction prendre. Il faut commencer maintenant. Les parties et la communauté internationale doivent travailler en tandem vers un objectif commun : la création d'un État palestinien vivant en paix à côté d'Israël à l'intérieur de frontières sûres et reconnues. C'est la seule façon de parvenir à l'harmonie, à la justice et à la prospérité pour les deux peuples, et au début d'une paix globale et durable fondée sur les résolutions 242 (1967), 338 (1973) et 1397 (2002) du Conseil de sécurité.

Je passe maintenant aux événements survenus récemment au Liban. La situation générale le long de la Ligne bleue depuis le dernier exposé du 12 novembre continue d'être celle d'une stabilité précaire mais deux éléments ont accru la tension au cours du mois écoulé. Le 8 décembre, une bombe placée sur la route a éclaté du côté libanais de la Ligne bleue. Une patrouille des Forces de défense israéliennes, qui passait du côté israélien de la Ligne bleue, était visée; deux soldats ont été blessés, dont un sérieusement. C'est la première violation grave de la Ligne bleue du côté libanais depuis le 29 août, lorsque le Hezbollah a pris pour cible les positions des Forces de défense israéliennes dans la zone des fermes de Cheba. Les circonstances exactes et la responsabilité concernant cet incident n'ont pas encore été établies clairement, mais il est clair que la tension a augmenté et que l'explosion du 8 décembre a constitué une violation sérieuse et totalement inacceptable de la Ligne bleue. Deux soldats israéliens ont été gravement blessés dans des circonstances tragiques.

Depuis le dernier exposé au Conseil, le 12 novembre, des avions militaires israéliens ont continué de violer régulièrement la Ligne bleue et l'espace aérien libanais. Ces violations aériennes continuent de provoquer des tirs d'artillerie antiaérienne du côté libanais de la Ligne bleue. Le 20 novembre, deux jours avant les célébrations de la Journée de l'indépendance du Liban, il y a eu une augmentation très importante et subite du nombre de survols. Six violations aériennes, impliquant 15 avions israéliens, ont été enregistrées. La persistance des survols israéliens et les tirs d'artillerie antiaérienne que cela suscite menacent de déstabiliser la situation déjà tendue le long de la Ligne bleue. Ces violations contribuent à créer un niveau constant de tensions le long de la Ligne bleue et menacent de déstabiliser davantage encore une situation déjà très fragile. Il convient donc de rappeler à toutes les parties concernées qu'elles ont l'obligation de pleinement respecter la Ligne bleue et de s'abstenir de toutes nouvelles violences.

Je me suis rendu à Beyrouth il y a quelques jours, où j'ai rencontré le Président, le Premier Ministre et d'autres hauts responsables. Cette mission visait surtout à discuter avec les dirigeants libanais de la manière de parvenir à une démarche raisonnable et diplomatique à l'égard de la question de l'eau qui pourrait susciter une escalade entre le Liban et Israël. Depuis mon dernier exposé au Conseil, il n'y a pas eu de changement dans la situation politique à l'égard des sources de Wazzani; il n'y a pas de communication réelle entre les parties. Nous sommes préoccupés par le

fait que si nous ne mettons pas rapidement en place un mécanisme permettant de faire face aux évolutions futures par des voies diplomatiques, il risque d'y avoir à plus ou moins longue échéance une escalade dangereuse des tensions entre Israël et le Liban avec d'éventuelles conséquences régionales.

Je me réjouis de pouvoir annoncer que les dirigeants libanais m'ont assuré qu'ils se conformeraient aux paramètres du rapport présenté en octobre sur la question de l'eau, et qu'ils s'abstiendraient de prendre des mesures unilatérales concernant l'eau. Ils ont réaffirmé leur désir de mettre en place une sorte de mécanisme utilisant les bons offices de l'Organisation des Nations Unies afin de permettre aux voies diplomatiques de résoudre d'éventuels litiges concernant l'eau. Ils ont également convenu de maintenir leurs activités hydrauliques à l'intérieur des paramètres définis dans le rapport, de s'abstenir de toute mesure unilatérale pour l'instant, et ils se sont engagés à notifier l'Organisation des Nations Unies avant de prendre de telles mesures à l'avenir. Ils tentent également de parvenir à un accord sur les quantités d'eau par l'entremise de l'Organisation des Nations Unies en tant que tierce partie, oeuvrant de concert avec d'autres membres clefs de la communauté internationale. Ils sont disposés à installer un instrument de mesure – un compteur d'eau – après être parvenus à un tel accord.

Les assurances libanaises anticipent bien entendu ce mécanisme qui n'est pas encore opérationnel. Je considère qu'il s'agit là d'un fait positif. Le succès d'un tel accord dépend néanmoins d'une acceptation très claire de la part des deux parties concernées. Je vais encourager – et je pense qu'il convient de le faire – ce choix diplomatique non violent en vue de désamorcer la situation.

Il ne faut pas négliger les dangers auxquels fait face le Moyen-Orient ou les périls qui découleraient d'une attitude passive au cours de cette période critique. Le processus de paix est dans l'impasse depuis plus de deux ans et, en conséquence, toute la région a beaucoup souffert. La feuille de route du Quatuor présente un cadre cohérent permettant de faire passer les parties de la violence et l'affrontement aux négociations et au compromis. Il est de la plus haute priorité de dégager un consensus à la prochaine réunion du Quatuor. Il ne faut pas hésiter.

Le Président (*parle en espagnol*) : Je remercie M Roed-Larsen de son exposé exhaustif.

Conformément à l'accord auquel le Conseil est parvenu lors de ses consultations préalables, je voudrais maintenant inviter les membres du Conseil de sécurité à des consultations officieuses pour poursuivre notre débat sur cette question.

La séance est levée à 15 h 45.